



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL N°2 du 11 janvier 2016

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES.....	3
Bureau de l'ANIMATION TERRITORIALE DES ENTREPRISES.....	3
Réunion rectificatif commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 28 janvier 2016 permis de construire n° PC 062 160 15 00028.....	3
CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ.....	3
commission interrégionale d'agrément et de contrôle nord.....	3
Extrait individuel de la décision n°aut-062-2115-01-07-20150516186 autorisation d'exercer ESOPE 34 rue de beaumont 62950 Noyelles godault.....	3

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

BUREAU DE L'ANIMATION TERRITORIALE DES ENTREPRISES

Réunion rectificatif commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 28 janvier 2016 permis de construire n° PC 062 160 15 00028

17H00 Demande de permis de construire n° PC 062 160 15 00028

Demande présentée par la Société par actions simplifiée JUCRIS, en vue de procéder à l'extension de 1648 m² à 2143 m² (+ 495 m²) de la surface de vente d'un supermarché à l'enseigne « INTERMARCHÉ » situé à Boulogne-sur-Mer (62200), avenue Percier et Fontaine.

cdac ordre du jour 28 janvier 2016

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

COMMISSION INTERRÉGIONALE D'AGRÉMENT ET DE CONTRÔLE NORD

Extrait individuel de la décision n°aut-062-2115-01-07-20150516186 autorisation d'exercer ESOPE 34 rue de beaumont 62950 Noyelles godault

par autorisation du 07 janvier 2016

La Commission interrégionale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2015-1289 du 14 octobre 2015 portant création d'une carte professionnelle de surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles et économiques rassemblant plus de 1 500 personnes ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité, modifié ;

Vu la demande présentée le 18/12/2015, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement ESOPE sis 34 rue de Beaumont 62950 NOYELLES GODAULT.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

Article 1 : Une autorisation d'exercer numéro AUT-062-2115-01-07-20150516186 est délivrée à ESOPE, sis 34 rue de Beaumont, 62950 NOYELLES GODAULT et de numéro SIRET ou autre référence 43047651500043.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

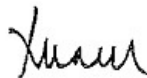
- Surveillance ou gardiennage

Article 3 : En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Lille, le 07/01/2016

Pour la Commission interrégionale d'agrément et de contrôle Nord

Le Président



Didier MONTCHAMP